


Charte d'utilisation et de modération de la page officielle de la Ville de Baccarat.

La page Facebook officielle de la Ville de Baccarat a pour objectif d'informer les bachamoises et bachamoises sur les services publics de la commune, les événements culturels, sportifs et plus généralement sur la vie locale.

Vous pouvez participer en cliquant sur  J'aime sous une publication, en la partageant ou en écrivant un commentaire.

Pour permettre des échanges dans de bonnes conditions, merci de respecter les principes de la charte d'utilisation et de modération et les conditions d'utilisation du réseau social.

Modération

La page officielle Ville de Baccarat est administrée, animée et modérée par le service communication de la commune.

Le rôle des administrateurs/modérateurs est de veiller à la qualité des débats et au respect mutuel. Ils peuvent être amenés à retirer toute contribution ou tout propos illicite ou contraire aux usages mentionnés ci-dessous.

Les échanges sur le site font l'objet d'une modération a posteriori.

Vous êtes invités à vous exprimer librement dans le respect des opinions et des droits de chacun : si les critiques et expressions de désaccords divers ont toute leur place dans les débats, les invectives ou prises à partie ne sont pas souhaitées. La page facebook n'est pas un défouloire

A noter : la ville de Baccarat peut relayer des informations qu'elle juge importante de mettre à la connaissance des habitants, mais émises par d'autres organisations (Préfecture, administrations diverses, communauté de communes, collectivités territoriales, associations, partenaires). Les concernant, tout commentaire sera également modéré a posteriori, les administrateurs se donnant le droit de supprimer à tout moment certains, voir tous les commentaires. Les utilisateurs sont invités à exprimer leur opinion directement sur la page des organisations émettrices de l'information.

Respect des lois

Il est de votre responsabilité de veiller à ce que vos contributions soient conformes aux lois de la République Française qui interdisent notamment :

- tout message à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile ; à caractère politique ou incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme, incitant à la discrimination ou à la haine ;
- tout message qui porterait atteinte à l'image ou à la réputation d'une personne physique ou morale ou d'une marque ;
- tout message qui porterait atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité. À ce titre, sont interdites, sans que cette liste soit limitative : les contributions reproduisant sans autorisation une œuvre protégée par des droits de propriété intellectuelle (marques, droits d'auteur et droits voisins), portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ; à la protection des données personnelles d'un tiers.

Usages

Les messages destinés à faire la promotion d'un commerce ou d'un produit ne sont pas autorisés afin d'éviter toute concurrence déloyale. De même, les messages à caractère publicitaire ou contenant des coordonnées téléphoniques ou postales ne sont pas autorisés. La publication répétée de messages identiques ou similaires est assimilée à du spam et les messages seront systématiquement supprimés à posteriori.

La page Facebook de la Ville de Baccarat n'est pas un lieu de débat politique. Les contenus à caractère politique et partisan seront systématiquement supprimés, de même que les commentaires dénigrant élus ou agents de la Ville de Baccarat pourront entraîner un dépôt de plainte.

L'utilisation de la page Facebook Ville de Baccarat par un candidat pour mener campagne est interdite.

Avant de poster un commentaire, merci de vérifier qu'il est en lien direct avec le sujet de la publication de la Ville de Baccarat. Les commentaires hors-sujets seront supprimés.

Merci de ne pas utiliser la page Facebook de la Ville de Baccarat pour toute question personnelle. Nous vous invitons dans ce cas à contacter directement la mairie.

Si toutefois, si un usage contrevenait à plusieurs reprises aux différentes dispositions de cette charte, les administrateurs se donnent le droit de supprimer l'accès à la page.

L'utilisation de la page Facebook « **Ville de Baccarat** » emporte l'entière acceptation des termes de la présente charte.